

Le 9^e janvier 1802 Le samedi dix-huitième mil sept cent soixante deux à elle,
marguerite Caspary par nous pte vicarie dudit lieu soussigné avec elle ne
elle signet.
Lors du legitime mariage de gâtes, yquel marminie et de
marminie le Carpentier se pere & mere Laquelle a été nommée
marguerite naie par qu'on carpentier toutes si marguerite signet
tous une docteur par la loi parain si marminie soussigné la
maternité par une marque nous ayant relaté ne s'en soit brive
francy carpentier.

Lamargue de l'acte
marguerite signet
Depot